

	Convention Cinéma (en Brut) Paris + grandes villes	Convention USPA (en Brut)
Rôle	400,00 €	269,76€ (pr 1 journée)
Salaire figurants	105,00 €	83,66 €
Figu en costumes spéciaux fournis par les figurants	Uniforme + 70€ smoking/ robe de soirée + 95€	130,24 €
Indemnité essayages (en USPA rajouter 50% des frais réels engagés pour le transport sur la base d'un trajet paris sur justificatif)	25,00 €	15,38 €
Indemnité repas	17,90 €	Les figurants doivent avoir un traitement égal à celui du reste de l'équipe (cf Code du Travail)
Silhouette	150,00 €	125,48 €
Silhouette parlante	250 € jusqu'à 5 mots	125,48 € (jusqu'à 2 répliques) 172,06 € s'il s'agit d'une silh uniforme
Doubleure	Simple 165 €, Polyvalente 200 €	104,57 €
Nombre d'heures de présence à partir de la convocation, heure de repas incluse , temps de préparation et de déshabillage inclus.	9h, 9h30 si plus de 50 figurants	9h
Heures supp de la 9ème à la 11ème heure	+25% 9ème et 10ème heure	h supp majorée à 25% soit +13,07€ /h
la 12ème heure supp	+50% 11ème et 12ème heure	h supp majorée à 50% soit : 15,69 € soit une augmentation du cachet pour 12h de 3x13,07+15,69= 54,90 €
Heures de Nuit (en cinéma - du 1er/04 au 30/09 : 22h/6h et du 1er/10 au 31/03 : 20h/6h) (en USPA - du 21 Déc au 20 Mars : entre 20h et 6h le reste de l'année entre 22h et 7h)	Les 8 premières heures +50%, à partir de la 9ème heure +100%	+25%/h soit +2,61 €/h
Dimanche	cachet doublé	majoration de 50% par h travaillée soit: une majoration de 5,23 €/h
1er Mai	cachet doublé	300% de la rémunération soit: 3*83,66 =250,98 €
1/01 14/07 15/08 1/11 11/11 25/12	cachet doublé	200% de la rémunération soit: 2*83,66=167,32 €
Lundi de Pâques 08/05 ET Jeudi De L'Ascension	cachet doublé	150% de la rémunération soit : 1,5*83,66 =125,49 €
	Cumul des majorations limité à 200%, sauf 1er mai.	
Indemnités de transports en communs		50% des frais réels engagés

Pour le cinéma, le producteur s'engage à utiliser au moins 80% de professionnels du spectacle sur l'ensemble de la figuration engagée dans un film.

Rappel : les conventions collectives USPA et cinéma sont étendues, elles sont donc applicables par toutes les productions,
(y compris pour les films de -1M d'euros).

<http://www.legifrance.gouv.fr>